



**CB-CDA 2025-014**

## **Ordonnance de la Commission**

**Instance : Services de musique en ligne – Vidéos de musique (2014-2018)**

10 février 2025

### **I. Contexte**

[1] Le 23 janvier 2025, le gestionnaire de l'instance Greg Gallo a tenu une conférence de gestion de l'instance pour discuter des prochaines étapes de cette instance. Au cours de cette conférence, la SOCAN a déclaré qu'elle avait l'intention de déposer une demande modifiée d'homologation.

[2] Le 27 janvier 2025, dans l'Ordonnance CB-CDA 2025-009, la SOCAN s'est vue accorder jusqu'au 10 février 2025 pour déposer sa demande révisée.

[3] Le 10 février 2025, la SOCAN a déposé auprès de la Commission une demande de prorogation du délai de dépôt jusqu'au 24 février 2025.

### **II. Ordonnance**

[4] La demande est accordée. La SOCAN déposera sa requête révisée pour approbation au plus tard le **lundi 24 février 2025**.

[5] De plus, les deux autres échéances de l'Ordonnance CB-CDA 2025-009 sont également reportées de deux semaines. C'est-à-dire que la SOCAN et les intervenants doivent, conjointement ou séparément, présenter des observations sur les questions précédemment identifiées dans la Décision interlocutoire CB-CDA 2024-059 qui demeurent pertinentes, au plus tard le **lundi 17 mars 2025**. Si les observations sont déposées séparément, les réponses à ces observations peuvent être déposées au plus tard le **lundi 24 mars 2025**.

Lara Taylor  
Gestionnaire de l'instance